

**PROCÈS-VERBAL de la séance ordinaire** du conseil municipal de Saint-Dominique tenue à la salle du conseil de l'hôtel de ville, le **mardi 14 novembre 2017** à compter de **20 h**.

À laquelle sont présents :

Monsieur Hugo Mc Dermott, conseiller  
Madame Stéphanie Lambert, conseillère  
Madame Marie-Josée Beauregard, conseillère  
Monsieur Jean-François Morin, conseiller  
Madame Lise Bachand, conseillère  
Monsieur Vincent Perron, conseiller  
Monsieur Robert Houle, maire

Formant quorum sous la présidence du maire, monsieur Robert Houle.

Est également présente :

Madame Christine Massé, directrice générale et secrétaire-trésorière

### **ORDRE DU JOUR**

1. **OUVERTURE DE LA SÉANCE**
2. **ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**
3. **CONSULTATION PUBLIQUE**
  - 3.1 Dérogation mineure 17-03
4. **PAROLE AU PUBLIC ET PÉRIODE DE QUESTIONS**
5. **CONSEIL :**
  - 5.1 Adoption du procès-verbal - Séance ordinaire du 3 octobre 2017
  - 5.2 Adoption des comptes à payer
  - 5.3 Dérogation mineure 17-03 afin de statuer sur une demande relativement aux distances séparatrices d'un lisier existant pour un nouveau bâtiment d'élevage situé au 1164, 9e Rang (lot 2 211 552)
  - 5.4 Mandat à Therrien Couture pour documents et procédure dossier installations septiques (Q-2, r.22)
  - 5.5 Journal municipal Le Dominiquois
  - 5.6 Fourniture de services professionnels pour l'exploitation des ouvrages reliés à l'eau potable et au traitement des eaux usées
  - 5.7 Gainage de conduites sanitaires - Décompte progressif # 2
  - 5.8 Inspection caméra - Tronçon 137 à l'usine
  - 5.9 Achat de bacs verts et bruns
  - 5.10 Service de prévention - Octroi du contrat pour 2018
  - 5.11 Service des incendies - Achat de Survi-Mobile
  - 5.12 Service des loisirs - Adoption d'une politique d'utilisation du terrain de balle

6. **LÉGISLATION :**
7. **SERVICE DE L'URBANISME :**
  - 7.1 Rapport du service
8. **SERVICE TECHNIQUE :**
  - 8.1 Rapport du service des eaux usées
9. **SERVICE DE L'AQUEDUC**
  - 9.1 Rapport d'exploitation - Station de traitement de l'eau potable
10. **CORRESPONDANCE :**
  - 10.1 Sommaire de la correspondance
11. **DIVERS**
12. **LEVÉE DE LA SESSION**

## 1. **OUVERTURE DE LA SÉANCE**

Monsieur le Maire, Robert Houle, ouvre la séance.

### **RÉSOLUTION NUMÉRO 2017-170**

## 2. **ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

**IL EST PROPOSÉ PAR :** la conseillère Marie-Josée Beauregard  
**APPUYÉE DE :** le conseiller Jean-François Morin  
et résolu à l'unanimité :

D'ADOPTER l'ordre du jour tel que présenté.

**ADOPTÉE**

## 4. **PAROLE AU PUBLIC ET PÉRIODE DE QUESTIONS**

Une période de questions est tenue à l'intention des contribuables.

## 5. **CONSEIL :**

### **RÉSOLUTION NUMÉRO 2017-171**

#### 5.1. **ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL - SÉANCE ORDINAIRE DU 3 OCTOBRE 2017**

Chaque membre du Conseil ayant reçu copie du procès-verbal mentionné en rubrique;

EN CONSÉQUENCE,

**IL EST PROPOSÉ PAR :** la conseillère Lise Bachand  
**APPUYÉE DE :** le conseiller Vincent Perron  
et résolu à l'unanimité :

QUE soit adopté le procès-verbal de la séance ordinaire du 3 octobre 2017 tel que rédigé et d'en approuver les signatures.

**ADOPTÉE**

**RÉSOLUTION NUMÉRO 2017-172**

**5.2. ADOPTION DES COMPTES À PAYER**

CONSIDÉRANT QUE la directrice générale et secrétaire-trésorière a déposé le certificat de disponibilité de crédits;

EN CONSÉQUENCE,

**IL EST PROPOSÉ PAR :** la conseillère Stéphanie Lambert

**APPUYÉE DE :** la conseillère Marie-Josée Beauregard

et résolu à l'unanimité :

QUE la liste des comptes à payer au 31 octobre 2017 soit adoptée telle que présentée.

QUE la directrice générale et secrétaire-trésorière est autorisée à payer lesdits comptes à même le fonds général d'administration.

- Salaires (semaine 39 à 43) : 36 851,01 \$

Déboursés déjà payés :

- Chèques C0007410 à C0007426 : 105 323,18 \$
- Chèques manuels M0007423 à M0007431 : 8 843,25 \$
- Accès D L1700141 à L1700161 : 170 036,49 \$
- Paiements directs P1700160 à P1700171 : 3 191,99 \$

Déboursés à payer :

- Chèque C0011085 à C0011141 : 292 841,08 \$

**Total : 617 087,00 \$**

**ADOPTÉE**

**RÉSOLUTION NUMÉRO 2017-173**

**5.3. DÉROGATION MINEURE 17-03 AFIN DE STATUER SUR UNE DEMANDE RELATIVEMENT AUX DISTANCES SÉPARATRICES D'UN LISIER EXISTANT POUR UN NOUVEAU BÂTIMENT D'ÉLEVAGE SITUÉ AU 1164, 9E RANG (LOT 2 211 552)**

CONSIDÉRANT la demande de dérogation mineure afin de statuer sur une demande relativement aux distances séparatrices d'une fosse à lisier existante pour un nouveau bâtiment d'élevage situé au 1164, 9e Rang (lot 2 211 552);

CONSIDÉRANT QUE la fosse à lisier existante est en bon état;

CONSIDÉRANT QUE la distance séparatrice à respecter est de 120,4 m par rapport aux résidences voisines. Actuellement, la fosse à lisier visée est située à une distance de 104 m du voisin le plus proche sis au 1167, 9<sup>e</sup> rang.

CONSIDÉRANT QUE 16 m manquant est minime versus la construction d'une nouvelle fosse à lisier;

CONSIDÉRANT QUE la direction des vents dominants est située dans le sens opposé de la résidence visée;

CONSIDÉRANT QUE le projet est situé dans la zone agricole dynamique, et ce, tel qu'illustré dans le Schéma d'aménagement de la MRC des Maskoutains;

CONSIDÉRANT QUE le propriétaire de la résidence visée est en accord avec ledit projet;

CONSIDÉRANT la recommandation des membres du comité consultatif d'urbanisme à cet effet;

EN CONSÉQUENCE,

**IL EST PROPOSÉ PAR :** le conseiller Hugo Mc Dermott

**APPUYÉ DE :** le conseiller Vincent Perron

et résolu à l'unanimité :

D'ACCORDER la demande de dérogation mineure sous la condition suivante, soit d'installer un toit permanent, ou le cas échéant, l'installation d'une toile de type «Agritop» au-dessus de la fosse à lisier visé par la présente demande de dérogation mineure.

**ADOPTÉE**

#### **RÉSOLUTION NUMÉRO 2017-174**

##### **5.4. MANDAT À THERRIEN COUTURE POUR DOCUMENTS ET PROCÉDURE DOSSIER INSTALLATIONS SEPTIQUES (Q-2, R.22)**

CONSIDÉRANT le rapport de l'inspecteur relativement au suivi des installations septiques dont les travaux devaient être finalisés cet automne;

CONSIDÉRANT QUE certains dossiers devront faire l'objet d'un suivi vu la non-conformité de ceux-ci et ce malgré les nombreux avis;

CONSIDÉRANT les dispositions au niveau de la loi sur les Compétences municipales;

EN CONSÉQUENCE,

**IL EST PROPOSÉ PAR :** le conseiller Jean-François Morin

**APPUYÉ DE :** le conseiller Hugo Mc Dermott

et résolu à l'unanimité :

DE MANDATER Me Annie Aubé de la firme Therrien Couture afin de nous fournir la documentation et le procédurier afin d'inciter les propriétaires en défaut à se conformer.

QUE les sommes nécessaires pour donner application à la présente résolution seront prises au poste 02-610-00-412.

**ADOPTÉE**

#### **RÉSOLUTION NUMÉRO 2017-175**

##### **5.5. JOURNAL MUNICIPAL LE DOMINIQUEOIS**

CONSIDÉRANT QUE l'impression du journal «Le Dominiquois» ne peut plus se faire à l'interne;

CONSIDÉRANT la proposition de Copie du Centre-Ville pour l'infographie et l'impression de ceux-ci;

EN CONSÉQUENCE,

**IL EST PROPOSÉ PAR :** la conseillère Lise Bachand

**APPUYÉE DE :** la conseillère Stéphanie Lambert

et résolu à l'unanimité :

DE MANDATER Copie du Centre-Ville pour l'infographie, l'impression et la livraison au bureau de poste, le tout tel que mentionné à la soumission datée du 7 novembre 2017.

QUE les sommes nécessaires pour donner application à la présente résolution seront incluses au budget 2018 à même le poste 02-130-00-341.

**ADOPTÉE**

#### **RÉSOLUTION NUMÉRO 2017-176**

##### **5.6. FOURNITURE DE SERVICES PROFESSIONNELS POUR L'EXPLOITATION DES OUVRAGES RELIÉS À L'EAU POTABLE ET AU TRAITEMENT DES EAUX USÉES**

CONSIDÉRANT QUE les contrats d'exploitations des ouvrages reliés à l'eau potable et au traitement des eaux usées avec la ville de Saint-Pie viennent à échéance le 31 décembre 2017;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité souhaite renouveler lesdits contrats avec la ville de Saint-Pie;

EN CONSÉQUENCE,

**IL EST PROPOSÉ PAR :** le conseiller Jean-François Morin

**APPUYÉ DE :** la conseillère Marie-Josée Beauregard

et résolu à l'unanimité :

DE SIGNER l'entente relative à la fourniture de services professionnels pour l'exploitation des ouvrages reliés à l'eau potable et au traitement des eaux usées avec la ville de Saint-Pie.

QUE ladite entente se renouvellera automatiquement par période successive d'un an, le tout tel que mentionné à l'article 9 de ladite entente et qui fait partie intégrante de la présente résolution.

QUE les sommes nécessaires pour donner application à la présente résolution seront incluses au budget 2018 à même les postes budgétaires 02-412-00-411-01 et 02-414-00-411.

**ADOPTÉE**

#### **RÉSOLUTION NUMÉRO 2017-177**

##### **5.7. GAINAGE DE CONDUITES SANITAIRES - DÉCOMPTE PROGRESSIF # 2**

CONSIDÉRANT la recommandation de monsieur Gabriel Robichaud, ingénieur de Services EXP inc., relativement aux travaux de gainage de conduites sanitaires;

EN CONSÉQUENCE,

**IL EST PROPOSÉ PAR :** le conseiller Hugo Mc Dermott

**APPUYÉ DE :** le conseiller Jean-François Morin

et résolu à l'unanimité :

D'AUTORISER le paiement au montant de 15 799,67 \$, taxes incluses, à Groupe ADE, représentant le décompte progressif no 2, pour les travaux mentionnés plus haut, dossier SDOM-00237840, tel que présenté par monsieur Gabriel Robichaud, ingénieur de Services EXP inc., en date du 10 octobre 2017.

QUE les sommes nécessaires pour donner application à la présente résolution seront prises à même le poste budgétaire 22-400-00-743 et financées à même la subvention TECQ.

**ADOPTÉE**

#### **RÉSOLUTION NUMÉRO 2017-178**

##### **5.8. INSPECTION CAMÉRA - TRONCON 137 À L'USINE**

CONSIDÉRANT QUE l'inspection de la conduite sanitaire doit être réalisée sur une longueur approximative de 410 m de long entre la rue Principale et l'usine d'épuration;

CONSIDÉRANT la soumission d'Enviro5 à cet effet;

EN CONSÉQUENCE,

**IL EST PROPOSÉ PAR :** la conseillère Lise Bachand

**APPUYÉE DE :** la conseillère Stéphanie Lambert

et résolu à l'unanimité :

DE MANDATER Enviro5, le tout tel que mentionnée à l'offre de service produite le 3 novembre 2017.

QUE les sommes nécessaires pour donner application à la présente résolution sont disponibles à même le poste budgétaire 02-415-00-411 et financées à même la subvention TECQ à recevoir.

**ADOPTÉE**

#### **RÉSOLUTION NUMÉRO 2017-179**

##### **5.9. ACHAT DE BACS VERTS ET BRUNS**

**IL EST PROPOSÉ PAR :** la conseillère Lise Bachand

**APPUYÉE DE :** le conseiller Jean-François Morin

et résolu à l'unanimité :

DE FAIRE l'achat de 20 bacs verts 360 litres ainsi que 8 bacs bruns de 240 litres.

QUE les sommes nécessaires pour donner application à la présente résolution seront incluses au budget 2018 au poste 22-400-00-725.

**ADOPTÉE**

#### **RÉSOLUTION NUMÉRO 2017-180**

##### **5.10. SERVICE DE PRÉVENTION - OCTROI DU CONTRAT POUR 2018**

CONSIDÉRANT QUE le mandat avec la firme de préventionniste doit être renouvelé pour l'année 2018;

CONSIDÉRANT l'offre de service de Groupe GPI à cet effet;

EN CONSÉQUENCE,

**IL EST PROPOSÉ PAR :** la conseillère Marie-Josée Beaugard  
**APPUYÉE DE :** le conseiller Vincent Perron  
et résolu à l'unanimité :

DE MANDATER le Groupe GPI pour le service de prévention des risques moyens, élevés et très élevés.

QUE les sommes nécessaires pour donner application à la présente résolution seront incluses au budget 2018 à même le poste budgétaire 02-220-00-459.

**ADOPTÉE**

### **RÉSOLUTION NUMÉRO 2017-181**

#### **5.11. SERVICE DES INCENDIES - ACHAT DE SURVI-MOBILE**

CONSIDÉRANT la demande du directeur du Service des incendies relativement à l'achat de Survi-Mobile;

CONSIDÉRANT la proposition de Cauca Experts en appel d'urgence;

EN CONSÉQUENCE,

**IL EST PROPOSÉ PAR :** le conseiller Hugo Mc Dermott  
**APPUYÉ DE :** la conseillère Marie-Josée Beaugard  
et résolu à l'unanimité :

DE PROCÉDER à l'achat de Survi-Mobile, le tout tel que la soumission portant le numéro 100-171.

QUE les sommes nécessaires pour donner application à la présente résolution sont disponibles à même le poste budgétaire 02-220-00-414-01.

**ADOPTÉE**

### **RÉSOLUTION NUMÉRO 2017-182**

#### **5.12. SERVICE DES LOISIRS - ADOPTION D'UNE POLITIQUE D'UTILISATION DU TERRAIN DE BALLE**

CONSIDÉRANT QUE la cohabitation entre les usagers du terrain de baseball et les usagers de la piste de BMX est difficile;

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu d'établir une politique de fonctionnement;

EN CONSÉQUENCE,

**IL EST PROPOSÉ PAR :** le conseiller Jean-François Morin  
**APPUYÉ DE :** le conseiller Hugo Mc Dermott  
et résolu à l'unanimité :

D'ADOPTER la politique d'utilisation du terrain de balle.

**ADOPTÉE**

#### **6. LÉGISLATION :**

**7. SERVICE DE L'URBANISME :**

**7.1. RAPPORT DU SERVICE**

La compilation du mois d'octobre 2017 est déposée au Conseil.

**8. SERVICE TECHNIQUE :**

**8.1. RAPPORT DU SERVICE DES EAUX USÉES**

Le rapport du mois d'octobre 2017 est déposé au Conseil.

**9. SERVICE DE L'AQUEDUC**

**9.1. RAPPORT D'EXPLOITATION - STATION DE TRAITEMENT DE L'EAU POTABLE**

Le rapport d'exploitation du mois d'octobre 2017 est déposé au Conseil.

**10. CORRESPONDANCE :**

**10.1. SOMMAIRE DE LA CORRESPONDANCE**

Le sommaire de la correspondance du mois d'octobre 2017 est déposé au Conseil.

**11. DIVERS**

Aucun sujet n'est discuté à ce point.

**RÉSOLUTION NUMÉRO 2017-183**

**12. LEVÉE DE LA SESSION**

L'ordre du jour de cette séance ordinaire du Conseil municipal étant épuisé,

**IL EST PROPOSÉ PAR :** le conseiller Jean-François Morin

**APPUYÉ DE :** la conseillère Stéphanie Lambert

et résolu à l'unanimité :

DE LEVER cette séance à 20 h 13.

**ADOPTÉE**

---

Robert Houle  
Maire

---

Christine Massé  
Directrice générale et secrétaire-trésorière